



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 15 novembre 2021 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Mairesse : Madame Martine Princen
Conseiller n° 1 : Madame Chantal Cantin
Conseiller n° 2 : Monsieur Pierre Jr. Grimard
Conseiller n° 3 : Monsieur Richard Lefebvre
Conseiller n° 4 : Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller n° 5 : Monsieur Daniel Pitre
Conseiller n° 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Madame Martine Bernier, directrice générale, secrétaire-trésorière, greffière par intérim, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de madame Martine Princen, mairesse et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Madame Martine Princen, prononce l'ouverture de l'assemblée à 19 h 16.

2.0 BONS COUPS DES CITOYENS

Madame Princen remercie les électeurs du haut taux de participation aux élections municipales du 7 novembre dernier.

1-1511-2021

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Chantal Cantin
Appuyée par M. Pierre Jr. Grimard
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et, il demeure ouvert à toute modification. Les questions diverses demeurent ouvertes.

L'ordre du jour se lit comme suit :



ORDRE DU JOUR
Séance régulière
du conseil de ville de Danville
LUNDI, le 15 novembre 2021 à 19 h.



- 1 Ouverture de la séance
- 2 Bons coups du mois
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption des procès-verbaux

- 4.1 Séance du 9 août 2021
- 4.2 Séance du 13 septembre 2021
- 4.3 Séance extraordinaire du 20 septembre 2021
- 4.4 Séance du 4 octobre 2021

5 Administration et finances

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 15 novembre 2021
- 5.2 Richmond Fair - Demande d'aide financière
- 5.3 DGI - Délégation à la Loi sur l'accès à l'information et protection des renseignements personnels
- 5.4 Signatures aux effets bancaires
- 5.5 OMH des Sources - Approbation révisé budget 2021
- 5.6 Autorisation de paiement - Projet Wilfrid Lebeau
- 5.7 Sygem - Ajout d'un utilisateur
- 5.8 Appel d'offre de service - Vérification comptable pour 3 ans
- 5.9 Demande d'obtention des états financiers

6 Administration divers

- 6.1 Infotech - Aide comptable
- 6.2 Centre de services scolaire des Sommets - Plan triennal et dossiers particuliers
- 6.3 Traitement des archives municipales (MD)
- 6.4 Infotech - Achat d'une banque de 26 heures
- 6.5 Adhésion à la chambre de commerce
- 6.6 Achat d'un poste informatique de travail
- 6.7 Dépôt du rapport annuel 2021 - agente locale de développement (MD)
- 6.8 Adoption des priorités d'intervention 2022 - développement (MD)
- 6.9 Échéancier - planification stratégique de développement (MD)
- 6.10 Comité de pilotage - planification stratégique de développement - composition (MD)
- 6.11 Calendrier 2022 des séances du conseil
- 6.12 Demande d'appui - Corporation de l'Étang Burbank - Prog. Hydro-Québec - mise en valeur des milieux naturels
- 6.13 Autorisation d'achat - Support pour le téléviseur
- 6.14 Comité de gestion municipal et autres comités ponctuels

7 Administration ressources humaines

- 7.1 FQM - Formation Éthique et Déontologie - Obligatoire
- 7.2 FQM - Formation Rôles et responsabilités
- 7.3 Recommandation d'embauche - directeur des travaux publics(MD)
- 7.4 Employé numéro 320010 - permanence (MD)
- 7.5 Recommandation d'embauche - opérateur journalier et journalier saisonnier (MD)
- 7.6 Trio-Étudiant - Aide financière 2022 (MD)
- 7.7 Party de Noël 2021
- 7.8 Aide temporaire comptabilité - prime salaire horaire employé 130003 (MD)
- 7.9 Progesco - Mandat recrutement direction des finances
- 7.10 ADMQ - Candidats - Relation municipalité/syndicat et PL 49

Période de question

8 Sécurité publique

- 8.1 Dépôt du rapport d'octobre 2021
- 8.2 Adoption des besoins de formation 2022-2023

9 Travaux publics

- 9.1 Abrasif 2021-2022
- 9.2 Déneigement chemin Pratte et Perkins
- 9.3 Octroi de contrat - analyse de faisabilité - Projet de reconstruction du garage municipal (MD)
- 9.4 Déneigement d'une partie du Chemin des lacs - St-Rémi-de-Tingwick-renouvellement (MD)
- 9.5 Renouvellement du budget des végétaux pour l'année 2022 - Jardins des Danville (MD)
- 9.6 Autorisation d'ajout aux banques d'heures
- 9.7 MMQ - Offre de règlements des outils - Incendie garage municipal
- 9.8 MMQ - Offre de règlements de la pelle-mécanique - Incendie garage municipal
- 9.9 Déneigement rue Turgeon

10 Hygiène du milieu

- 10.1 Technicien usine de filtration - Compensation pour cellulaire personnel

	<p>11 <u>Aménagement et urbanisme</u></p> <p>11.1 Dépôt du rapport de juillet 2021</p> <p>11.2 Offre de services - Consultant GTE - accompagnement à l'inspectrice en bâtiment et en environnement (MD)</p> <p>11.3 Demande de permis pour lotissement</p> <p>12 <u>Loisirs et culture</u></p> <p>12.1 Bibliothèque - Offre de service de Bourrassa-Gaudreau</p> <p>12.2 Ascenseur - Offre de service de Bourrassa-Gaudreau</p> <p>12.3 RECIM - Mgr Thibault - Amendement Résolution No: 32-2018</p> <p>12.4 OBNL - Location de salle à Mgr Thibault</p> <p>12.5 Demande d'aide financière - Projet de soutien à des projet de garde pour la relâche scolaire et des services estivaux (MD)</p> <p>12.6 Club Joyeux de l'Âge d'Or - Demande d'aide financière</p> <p>12.7 Demande d'appui - Parc nourricier -Danville en Transition (MD)</p> <p>12.8 Hommage bénévolat-Québec 2022</p> <p>12.9 Danville - Événements annuels</p> <p>12.10 Réparation de la patinoire</p> <p>12.11 Activités de Noël</p> <p>13 <u>Varia</u></p> <p><u>Période de question</u></p> <p>14 <u>Demandes diverses</u></p> <p>15 <u>Communiqués et correspondance</u></p> <p>16 <u>Rapport des membres du conseil</u></p> <p>17 <u>Événement à venir</u></p> <p><u>Période de question</u></p> <p>18 <u>Mot de fermeture</u></p> <p>19 <u>Levée de la séance</u></p> <p><u>INFORMATION</u></p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.0 <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u></p>
2-1511-2021	<p>4.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 août 2021;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jean-Guy Laroche Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 août 2021 comme présenté et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.2 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021</u></p> <p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>
3-1511-2021	<p>4.3 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 septembre 2021;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jean-Guy Laroche Appuyée par M. Daniel Pitre</p>

	<p>IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 septembre 2021 comme présenté et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>																
4-1511-2021	<p>4.4 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jean-Guy Laroche Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021 comme présenté et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>																
	<p>5.0 <u>ADMINISTRATION ET FINANCE</u></p>																
5-1511-2021	<p>5.1 <u>ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS AU 15 NOVEMBRE 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du conseil;</p> <p style="text-align: center;"><u>Ville de Danville</u></p> <p style="text-align: center;"><u>DÉPENSES</u></p> <p style="text-align: center;">Mois : Octobre 2021</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">DÉPENSES TOTALES</td> <td style="text-align: right;">925 336.76 \$</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><hr/></td> </tr> <tr> <td>Rémunération régulière</td> <td style="text-align: right;">69 685.93 \$</td> </tr> <tr> <td>Rémunération élus</td> <td style="text-align: right;">6 356.42 \$</td> </tr> <tr> <td>Rémunération incendie</td> <td style="text-align: right;">10 377.09 \$</td> </tr> <tr> <td>Factures incompressibles (déjà payées)</td> <td style="text-align: right;">287 125.39 \$</td> </tr> <tr> <td>Factures à payer</td> <td style="text-align: right;">557 005.91 \$</td> </tr> <tr> <td> Crédit PG</td> <td style="text-align: right;"> (5 213.98 \$)</td> </tr> </table> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Daniel Pitre Appuyée par M. Pierre Jr. Grimard IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 925 336.76 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par la mairesse ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale par intérim ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>	DÉPENSES TOTALES	925 336.76 \$	<hr/>		Rémunération régulière	69 685.93 \$	Rémunération élus	6 356.42 \$	Rémunération incendie	10 377.09 \$	Factures incompressibles (déjà payées)	287 125.39 \$	Factures à payer	557 005.91 \$	 Crédit PG	 (5 213.98 \$)
DÉPENSES TOTALES	925 336.76 \$																
<hr/>																	
Rémunération régulière	69 685.93 \$																
Rémunération élus	6 356.42 \$																
Rémunération incendie	10 377.09 \$																
Factures incompressibles (déjà payées)	287 125.39 \$																
Factures à payer	557 005.91 \$																
 Crédit PG	 (5 213.98 \$)																
6-1511-2021	<p>5.2 <u>RICHMOND FAIR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</u></p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de Expo Richmond;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette demande s'élève à 1 200 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Richard Lefebvre Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE cette demande sera analysée lors des budgets annuels de l'année 2022.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>																
7-1511-2021	<p>5.3 <u>DGI – DÉLÉGATION À LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</u></p> <p>SUR PROPOSITION de M. Gaétan Nadeau</p>																

	<p>APPUYÉE par Mme Chantal Cantin IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'accepter que la plus haute autorité au sein de la Ville, soit Mme Martine Princen, mairesse, que celle-ci délègue et désigne la directrice générale, greffière et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Martine Bernier, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
8-1511-2021	<p>5.4 <u>SIGNATURE AUX EFFETS BANCAIRES</u></p> <p>CONSIDÉRANT la résolution No : 10-0803-2021 ;</p> <p>CONSIDÉRANT que Caisse Desjardins désire le nom des personnes occupant les postes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maire, - Maire suppléant, - Trésorier ou trésorière, - Trésorier-adjoint ou trésorière adjoint en l'absence du trésorier ou de la trésorière. <p>SUR PROPOSITION de Monsieur Gaétan Nadeau APPUYÉE par Monsieur Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p> <p>De préciser à Caisse Desjardins le nom des personnes occupant les postes suivants, au sein de la ville de Danville, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairesse : M. Martine Princen - Maire suppléant : M. Pierre Jr. Grimard - Trésorier ou trésorière : Mme Martine Bernier (par intérim) - Trésorier-adjoint ou trésorière-adjointe en l'absence du trésorier ou de la trésorière : aucune nomination à cet effet. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
9-1511-2021	<p>5.5 <u>OMH DES SOURCES – APPROBATION RÉVISÉ BUDGET 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT le budget révisé 2021 daté du 4 octobre 2021, de L'Office Municipal des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce budget révisé 2021 doit être approuvé par la Ville de Danville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Richard Lefebvre Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'autoriser le budget révisé 2021 daté du 4 octobre 2021, de L'Office Municipal des Sources;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
10-1511-2021	<p>5.6 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT – PROJET WILFRID LEBEAU</u></p> <p>CONSIDÉRANT le décompte progressif N°: 1 de la firme Excavation LJL inc, daté du 4 novembre 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce décompte est détaillé à leur facture N°: 291 pour un montant de 181 843.10 \$ taxes incluses;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Daniel Pitre Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'autoriser le paiement du décompte progressif N°: 1 de la firme Excavation LJL inc, daté du 4 novembre 202, détaillé à leur facture N°: 291 pour un montant de 181 843.10 \$ taxes incluses;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
11-1511-2021	<p>5.7 <u>SYGEM – AJOUT D'UN UTILISATEUR</u></p> <p>CONSIDÉRANT que Mme Chantale Dallaire, chargée de projet à la Ville est requise et a démontré un intérêt à effectuer des tâches de comptabilité;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'à cet effet, l'utilisation et l'accès au logiciel Sygem est nécessaire;</p>

	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Chantal Cantin Appuyée par M. Richard Lefebvre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'autoriser l'achat d'un utilisateur auprès de la firme Infotech aux fins que Mme Chantale Dallaire puisse utiliser et avoir accès au logiciel Sygem.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
12-1511-2021	<p>5.8 <u>APPEL D'OFFRE DE SERVICE – VÉRIFICATION COMPTABLE POUR 3 ANS</u></p> <p>CONSIDÉRANT que le mandat des actuels vérificateurs comptables est venu à échéance pour la production des états financiers 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT les états financiers 2020 et très bientôt 2021 sont aussi à produire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Jr. Grimard Appuyée par M. Richard Lefebvre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'autoriser la direction générale à lancer un appel d'offre de services pour trois (3) ans, pour la production des états financiers 2020, 2021 et 2022.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
13-1511-2021	<p>5.9 <u>DEMANDE D'OBTENTION DES ÉTATS FINANCIERS</u></p> <p>CONSIDÉRANT que la firme Pellerin-Aubert-Ramsay-Provencher, Société de comptables professionnels agréés ont en main la documentation nécessaire pour la production des états financiers 2018 et 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette documentation est à leurs bureaux depuis la fin de l'été 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT les états financiers de l'année 2018 et 2019 accusent un retard de dépôt en séance du conseil et auprès du MAMH (Ministère des affaires municipales et de l'habitation);</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Chantal Cantin Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p> <p>De requérir de la firme Pellerin-Aubert-Ramsay-Provencher, Société de comptables professionnels agréés de procéder à la présentation des états financiers 2018 et 2019 auprès des élus de la Ville de Danville, au début du mois de décembre 2021.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>6.0 <u>ADMINISTRATION DIVERS</u></p>
14-1511-2021	<p>6.1 <u>INFOTECH – AIDE COMPTABLE</u></p> <p>CONSIDÉRANT la surcharge de travail au niveau de la comptabilité de la Ville ainsi que la période de préparation des budgets 2022;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Firme Infotech a déposé une offre de services pour des services comptables à être imputés à la banque d'heure active, auprès de cette dernière;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Richard Lefebvre Appuyée par M. Pierre Jr. Grimard IL EST RÉSOLU :</p> <p>De requérir de la firme Infotech des services comptables dont les coûts seront imputés à la banque d'heure active, auprès de cette dernière.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
15-1511-2021	<p>6.2 <u>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS – PLAN TRIENNAL ET DOSSIERS PARTICULIERS</u></p> <p>CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la Loi sur l'instruction publique, la direction générale du CSSS (Centre de services scolaire des sommets) a autorisé le dépôt, pour consultation, de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 et 2024-2025;</p>

	<p>CONSIDÉRANT que chaque municipalité desservie par le CSSS peut donner son avis au conseil d'administration au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau Appuyée par Mme Chantal Cantin IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 et 2024-2025 de la CSSS;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
16-1511-2021	<p>6.3 <u>TRAITEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES</u></p> <p>CONSIDÉRANT que le traitement des archives municipales n'a pas été effectué depuis plusieurs années;</p> <p>CONSIDÉRANT les recherches fastidieuses et les pertes de temps pour récupérer tout document antérieur nécessaire à l'administration de la Ville;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 6 octobre 2021 de la firme H.B. archivistes s.e.n.c., au tarif de 1 181.37 \$, plus les taxes applicables, et ce pour une semaine de 4 jours de travail;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'une période approximative de 10 à 12 semaines pourrait être requise pour procéder au traitement des archives municipales, à savoir; la gestion documentaire, la codification des dossiers et le classement complet de toutes les archives municipales;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jean-Guy Laroche Appuyée par DP IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER le traitement des archives municipales comme indiqué à l'offre de service reçue le 6 octobre 2021 de la firme H.B. archivistes s.e.n.c., au tarif de 1 181.37 \$, plus les taxes applicables pour une semaine de 4 jours de travail, et ce pour une période approximative de 10 à 12 semaines de travail.</p> <p>Est aussi résolu d'autoriser les frais de déplacement au montant de 0.50 \$ / Km.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
17-1511-2021	<p>6.4 <u>INFOTECH – ACHAT D'UNE BANQUE DE 26 HEURES</u></p> <p>CONSIDÉRANT les services comptables requis de la firme Infotech;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'utilisation d'une banque d'heure offre un taux horaire plus avantageux;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Chantal Cantin Appuyée par M. Richard Lefebvre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'achat d'une banque de 26 heures auprès de la firme Infotech, et ce, au coût de 1 960 \$ plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
18-1511-2021	<p>6.5 <u>ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE</u></p> <p>SUR la proposition de M. Richard Lefebvre Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'adhésion à la CCDS (Chambre de Commerce des Sources), au coût de 72 \$ par année, plus les taxes applicables et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
19-1511-2021	<p>6.6 <u>ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE DE TRAVAIL</u></p> <p>CONSIDÉRANT les appels de candidature afin de combler les postes de directeurs des travaux publics ainsi que directeurs de l'administration et des finances;</p>

	<p>CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir les postes de travail informatique lorsque les candidats retenus entreront en fonction;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme RHESUS au coût de 3 712.25 \$ taxes incluses pour l'achat d'un poste de travail informatique complet, incluant une imprimante ainsi que l'installation dudit poste de travail;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau Appuyée par Pierre Grimard IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER une dépense approximative de 7 424.50 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation de deux (2) postes informatiques complets, incluant les imprimantes.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>6.7 <u>DÉPOT DU RAPPORT ANNUEL 2021 – AGENTE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT</u></p> <p>Le rapport annuel 2021 de l'agente de développement, Mme Émilie Lalancette-Néron est déposé séance tenante.</p> <p>Le tout est soumis au titre de présentation.</p>
20-1511-2021	<p>6.8 <u>ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2022 – DÉVELOPPEMENT</u></p> <p>CONSIDÉRANT le rapport annuel 2021 de l'agente de développement, Mme Émilie Lalancette-Néron;</p> <p>CONSIDÉRANT les priorités d'intervention 2022 soumises à ce rapport;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Chantal Cantin Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER les priorités d'intervention 2022 soumises au rapport annuel 2021 de l'agente de développement, Mme Émilie Lalancette-Néron;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
21-1511-2021	<p>6.9 <u>ÉCHANCIER – PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT</u></p> <p>CONSIDÉRANT la résolution N° : 12-1204-2021;</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution N° : 14-0410-2021;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'un nouvel échancier est remis aux élus indiquant le 17 avril 2022 pour dévoilement public de la nouvelle planification stratégique de développement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau Appuyée par M. Richard Lefebvre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER et adopter l'échancier de la planification stratégique de développement indiquant le 17 avril 2022 pour son dévoilement public.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
22-1511-2021	<p>6.10 <u>COMITÉ DE PILOTAGE – PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT – COMPOSITION</u></p> <p>CONSIDÉRANT la résolution N° : 010-1207-2021;</p> <p>CONSIDÉRANT les élections générales municipales du 7 novembre dernier et qu'il y a lieu de nommer les nouveaux élus à ce comité;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'une nouvelle composition des membres et leur provenance de ce comité s'établit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux élus(es); - Une entreprise; - Une ferme ou une personne provenant du milieu agricole; - Deux (2) organismes; - Un(e) citoyen(ne); - Un(e) citoyen(ne) représentant le milieu anglophone; - Directrice générale ou directrice générale adjointe.

	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Daniel Pître Appuyée par M. Pierre Jr. Grimard IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER la nouvelle composition du comité de pilotage de la planification stratégique de développement et autoriser un appel de candidature. Qu'une petite lettre de motivation soit demandée aux candidats intéressés, sur l'appel de candidature.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>												
23-1511-2021	<p>6.11 <u>CALENDRIER 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL</u></p> <p>«CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Guy Laroche Appuyé par M. Pierre Jr. Grimard IL EST RÉSOLU:</p> <p>QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi à l'exception du mardi 11 octobre et débiteront à 19 H 00 pour se tenir à l'Hôtel de Ville de Danville, située au 150 rue Water ;</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Lundi le 10 Janvier 2022</td> <td>Lundi le 11 juillet 2022</td> </tr> <tr> <td>Lundi le 14 février 2022</td> <td>Lundi le 8 août 2022</td> </tr> <tr> <td>Lundi le 14 mars 2022</td> <td>Lundi le 12 septembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Lundi le 11 avril 2022</td> <td>Mardi le 11 octobre 2022</td> </tr> <tr> <td>Lundi le 9 mai 2022</td> <td>Lundi le 14 novembre</td> </tr> <tr> <td>Lundi le 13 juin 2022</td> <td>Lundi le 12 décembre 2022</td> </tr> </table> <p>QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. »</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>	Lundi le 10 Janvier 2022	Lundi le 11 juillet 2022	Lundi le 14 février 2022	Lundi le 8 août 2022	Lundi le 14 mars 2022	Lundi le 12 septembre 2022	Lundi le 11 avril 2022	Mardi le 11 octobre 2022	Lundi le 9 mai 2022	Lundi le 14 novembre	Lundi le 13 juin 2022	Lundi le 12 décembre 2022
Lundi le 10 Janvier 2022	Lundi le 11 juillet 2022												
Lundi le 14 février 2022	Lundi le 8 août 2022												
Lundi le 14 mars 2022	Lundi le 12 septembre 2022												
Lundi le 11 avril 2022	Mardi le 11 octobre 2022												
Lundi le 9 mai 2022	Lundi le 14 novembre												
Lundi le 13 juin 2022	Lundi le 12 décembre 2022												
24-1511-2021	<p>6.12 <u>DEMANDE D'APPUI – CORPORATION DE L'ÉTANG BURBANK – PROG. HYDRO QUÉBEC -MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS</u></p> <p>CONSIDÉRANT le programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Corporation de l'Étang Burbank en collaboration avec l'organisme Copernic désire soumettre un projet à ce programme;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet vise des outils de communication représentés par des affiches de panneaux d'interprétation, des dépliants, des visites guidées pour expliqués les risques associés à certains gestes et leurs impacts;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Danville est propriétaire du site de l'Étang Burbank et responsables de son entretien;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Danville possède également des infrastructures et des équipements permettant l'aménagement et la mise en place des solutions proposés;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Richard Lefebvre Appuyée par M. Gaétan Nadeau IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPUYER ET AUTORISER la Corporation de l'Étang Burbank en collaboration avec l'organisme Copernic à déposer un projet au programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels.</p> <p>IL EST AUSSI RÉSOLU de nommer Mme Émilie Lalancette-Néron, comme indiqué au point 1.2 du formulaire de demande d'aide à représenter la Ville de Danville et à signer pour et au nom de la Ville de Danville tout document, demande d'aide financière ou entente adressée à la Fondation de la Faune du Québec.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>												
25-1511-2021	<p>6.13 <u>AUTORISATION D'ACHAT – SUPPORT POUR LE TÉLÉVISEUR</u></p> <p>SUR PROPOSITION de M. Pierre Jr. Grimard</p>												

	<p>Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER une dépense approximative de 200 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un support pour téléviseur afin d'en faciliter le déplacement et l'utilisation.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>6.14 <u>COMITÉ DE GESTION MUNICIPAL ET D'AUTRES COMITÉS PONCTUELS</u></p> <p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p>
	<p>7.0 <u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u></p>
26-1511-2021	<p>7.1 <u>FQM – FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE - OBLIGATOIRE</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de la Municipalité de Saint-Camille de tenir une journée de formation, destinée aux élus, à être dispensée par la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités);</p> <p>CONSIDÉRANT que cette formation est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éthique et déontologie des élus municipaux – Formation obligatoire – 15 janvier 2022; <p>CONSIDÉRANT que cette formation se déroulera au Centre le Camillois situé à la Municipalité de Saint-Camille, au coût approximatif de 166.66 \$ par personne plus les taxes applicables;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Daniel Pitre Appuyée par Mme Chantal Cantin IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'inscription de tous les élus municipaux à la formation « Éthique et déontologie des élus municipaux », à être tenue le 15 janvier 2022, au coût approximatif de 166.66 \$ plus les taxes applicables, repas du midi en sus.</p> <p>IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser l'inscription de la directrice générale par intérim ainsi que la directrice générale adjointe, à la formation « Rôles et responsabilités des élus municipaux » qui se déroulera le 15 janvier 2022, au Centre le Camillois de Saint-Camille, et ce, au coût approximatif de 166.66 \$ plus les taxes applicables, repas du midi en sus.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
27-1511-2021	<p>7.2 <u>FQM – FORMATION RÔLES ET RESPONSABILITÉ</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de la Municipalité de Saint-Camille de tenir une journée de formation, destinée aux élus, à être dispensée par la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités);</p> <p>CONSIDÉRANT que cette formation est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôles et responsabilités des – 19 février 2022; <p>CONSIDÉRANT que cette formation se déroulera au Centre le Camillois situé à la Municipalité de Saint-Camille, au coût approximatif de 166.66 \$ par personne plus les taxes applicables;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'inscription de tous les élus municipaux à la formation « Rôles et responsabilités des élus municipaux », à être tenue le 19 février 2022, au coût approximatif de 166.66 \$ plus les taxes applicables, repas du midi en sus.</p> <p>IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser l'inscription à cette formation de la directrice générale par intérim ainsi que la directrice générale adjointe, et ce, aux mêmes coûts et conditions.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
28-1511-2021	<p>7.3 <u>RECOMMANDATION D'EMBAUCHE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS</u></p> <p>CONSIDÉRANT la résolution N° : 025-0208-2021;</p> <p>CONSIDÉRANT que la recommandation par la firme Progesco pour la candidature de M. Frédéric Veilleux ;</p>

	<p>CONSIDÉRANT que faisant suite à son entrevue à la Ville de Danville, M. Veilleux a répondu aux besoins de la Ville et a satisfait les membres du comité d'entrevue;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Jr. Grimard Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE RETENIR la candidature et d'embaucher M. Frédérick Veilleux au poste de directeurs des services techniques et des travaux publics;</p> <p>QUE la grille salariale modifiée incluant le poste de Directeur des travaux publics soit approuvée telle que présentée;</p> <p>QUE Monsieur Veilleux soit rémunéré à l'échelon 4 de ladite grille salariale;</p> <p>QUE l'ensemble des conditions prévues à la Convention des cadres de la Ville de Danville s'appliquent à compter de l'entrée en poste de Monsieur Veilleux.</p> <p>D'AUTORISER la mairesse ainsi que la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Danville, un contrat de travail à être convenu ultérieurement avec M. Veilleux, le tout en conformité avec la Convention des Cadres de la Ville de Danville, en vigueur.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
29-1511-2021	<p>7.4 <u>EMPLOYÉ NUMÉRO 320010 – PERMANENCE</u></p> <p>CONSIDÉRANT le statut de préposé à temps partiel étudiant de l'employé N° : 32010;</p> <p>CONSIDÉRANT que celui-ci ne désire pas retourner pas aux études;</p> <p>CONSIDÉRANT la Convention collective des employés syndiqués de la Ville de Danville en vigueur;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>De modifier le statut de l'employé 320010 pour journalier, le tout en conformité avec la Convention collective des employés syndiqués de la Ville de Danville en vigueur, et ce, à compter de la date de la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
30-1511-2021	<p>7.5 <u>RECOMMANDATION D'EMBAUCHE – OPÉRATEUR JOURNALIER ET JOURNALIER SAISONNIER</u></p> <p>CONSIDÉRANT la candidature de M. Yves Perreault pour occuper le poste de journalier saisonnier;</p> <p>CONSIDÉRANT la candidature de M. Alois Zuger pour occuper le poste d'opérateur journalier;</p> <p>CONSIDÉRANT la Convention collective des employés syndiqués de la Ville de Danville en vigueur;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Chantal Cantin Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'EMBAUCHER M. Yves Perreault au poste de journalier saisonnier ainsi que M. Alois Zuger au poste d'opérateur journalier, le tout en conformité avec la Convention collective des employés syndiqués de la Ville de Danville en vigueur, et ce, à compter de la date de la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
31-1511-2021	<p>7.6 <u>TRIO-ÉTUDIANT – AIDE FINANCIÈRE 2022</u></p> <p>CONSIDÉRANT le « Programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi »;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Danville y a participer en 2021 et désire réitérer l'expérience;</p> <p>CONSIDÉRANT que pour l'année 2022, la Ville de Danville désire renouveler l'expérience et qu'une demande d'aide financière d'une somme de 2 500 \$ est demandée;</p>

	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Jr. Grimard Appuyée par M. Gaétan Nadeau IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER et de verser un montant de 2 500 \$ au « Programme Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi », et ce, pour l'année 2022.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
32-1511-2021	<p>7.7 <u>PARTY DE NOEL 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers qui accusent un retard;</p> <p>CONSIDÉRANT les nouveaux élus faisant suite aux élections municipales du 7 novembre dernier;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ÉTUDIER le possible report du party de Noël au début de l'année 2022. Que dans l'intervalle, les élus iront rencontrer tous les employés dans leur milieu de travail.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
33-1511-2021	<p>7.8 <u>AIDE TEMPORAIRE COMPTABILITÉ – PRIME SALAIRE HORAIRE EMPLOYÉ 130003</u></p> <p>CONSIDÉRANT le surplus de travail généré ces dernières semaines au département de comptabilité;</p> <p>CONSIDÉRANT l'aide de l'employé cadre N° : 130003</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Jr. Grimard Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER une prime horaire de 3.00 \$ pour chaque heures où ladite employée est affectée à des tâches comptables, le tout moins les déductions à la source telles que requises par la Loi.</p> <p>IL EST AUSSI RÉSOLU que l'employée N° : 130003 tienne un registre des heures travaillées à ces fonctions.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
34-1511-2021	<p>7.9 <u>PROGESCO – MANDAT RECRUTEMENT DIRECTION DES FINANCES</u></p> <p>CONSIDÉRANT la résolution N° : 023-0208-2021;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Danville désire lancer en 3^e appel de candidature pour combler le poste de directeur de l'administration et des finances;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil désire faire appel aux services de consultants en ressources humaines, à savoir la firme Progesco;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Chantal Cantin Appuyée par M. Richard Lefebvre IL EST RÉSOLU</p> <p>De mandater à la firme Progesco afin de combler le poste de directeur de l'administration et des finances, en optant pour la protection de garantie de 6 mois.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
35-1511-2021	<p>7.10 <u>ADMQ – CANDIDATS – RELATION MUNICIPALITÉ / SYNDICAT ET PL 49</u></p> <p>CONSIDÉRANT que l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) offre deux candidats par web conférence, au coût de de 125 \$ chacune, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations entre la municipalité et le syndicat; - Adoption du PL 49 : Ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal; <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jean-Guy Laroche Appuyée par M. Daniel Pitre</p>

	<p>IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'inscription de Mme Martine Bernier, directrice générale par intérim ainsi que Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale adjointe, aux candidats offertes par l'ADMQ par web conférence, au coût de 125 \$ chacune, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations entre la municipalité et le syndicat; - Adoption du PL 49 : Ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal; <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
	<ul style="list-style-type: none"> - M. Gilles Brousseau : Administration générale et apporter plus de détails aux points en discussion. - Mme Pierrette Labbé : La période de question existe pour poser des questions. - Mme Sylvie Roberge : Formation de l'ADMQ. - M. Langlois : L'ouverture de la bibliothèque. - Mme Comeau : Chemin Haslett, bibliothèque, Lac Perkin. - M. Gilles Brousseau : Vitesse automobile sur le boulevard Daniel Johnson. - Mme Bélanger : Ne pas oublier la culture.
	8.0 <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>
	8.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT D'OCTOBRE 2021</u>
	Le rapport du directeur du SSI Danville pour le mois d'octobre est déposé séance tenante.
36-1511-2021	<p>8.2 <u>ADOPTION DES BESOINS DE FORMATION 2022-2023</u></p> <p>CONSIDÉRANT les besoins de formation du SSI Danville pour les années 2022 et 2023, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 candidats – Formation Pompier 1; - 2 candidats – Formation auto sauvetage; - 2 candidats – Formation matières dangereuses opération; - 3 candidats – Formation autopompe; - 4 candidats – Formation officier non-urbain; <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Danville doit transmettre au MSP (Ministère de la sécurité publique) par l'intermédiaire de la MRC des Sources;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Chantal Cantin Appuyée par M. Pierre Jr. Grimard</p> <p>IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de pompiers du SSI Danville dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 candidats – Formation Pompier 1; - 2 candidats – Formation auto sauvetage; - 2 candidats – Formation matières dangereuses opération; - 3 candidats – Formation autopompe; - 4 candidats – Formation officier non-urbain; <p>DE TRANSMETTRE les besoins de la Ville de Danville à la MRC des Sources pour dépôt de la demande.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	9.0 <u>TRAVAUX PUBLICS</u>
37-1511-2021	<p>9.1 <u>ABRASIF 2021-2022</u></p> <p>CONSIDÉRANT la réserve d'abrasif pour la période hivernale 2021-2022;</p> <p>CONSIDÉRANT l'achat de gravier et sable;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jean-Guy Laroche Appuyée par M. Richard Lefebvre</p> <p>IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ENTÉRINER et autoriser une dépense approximative de 20 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de gravier, sable et sel déglaçant aux fins de constituer la réserve d'abrasif pour la période hivernale 2021-2022.</p>

ADOPTÉE

38-1511-2021

9.2 DÉNEIGEMENT CHEMIN PRATTE ET PERKINS

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Sébastien Lemay N° : 9, datée du 31 juillet 2021, pour le déneigement du Chemin Pratte, Chemin Roy et Chemin du Lac Perkin, au montant de 20 120.63 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Chantal Cantin
Appuyée par M. Pierre Jr. Grimard
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service N° : 9 datée du 31 juillet 2021, de la firme Sébastien Lemay pour le déneigement du Chemin Pratte et Chemin Roy, au coût de 20 120,63 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

39-1511-2021

9.3 OCTROI DE CONTRAT – ANALYSE DE FAISABILITÉ

CONSIDÉRANT la reconstruction du garage municipal faisant suite à un incendie en février 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Lemay-Côté architectes Inc. pour une analyse de faisabilité, datée du 5 octobre 2021 et portant le numéro OS-9A10-21, au coût de 9 094.60 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT cette offre de service mentionne au point 9, une option de perspective couleur pour fin de présentation officielle, au coût de 2 800 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Daniel Pitre
Appuyée par M. Gaétan Nadeau
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service de Lemay-Côté architectes Inc. pour une analyse de faisabilité, datée du 5 octobre 2021 et portant le numéro OS-9A10-21, au coût de 9 094.60 \$ plus les taxes applicables, sans la perspective couleur.

ADOPTÉE

40-1511-2021

9.4 DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES LACS – ST-RÉMI-DE-TINGWICK RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT le déneigement d'une partie du Chemin des Lacs sur le territoire de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;

CONSIDÉRANT que pour faciliter le travail de déneigement la Ville de Danville et de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, il y a lieu de faire compromis sur une distance de 900 mètres ;

CONSIDÉRANT le tarif au kilomètre du MTQ à appliquer à cette distance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Richard Lefebvre
Appuyée par M. Jean-Guy Laroche
IL EST RÉSOLU :

De mandater la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick à déneiger une distance de 900 mètres sur le territoire de la Ville de Danville, à savoir sur le Chemin des Lacs et autoriser une dépense de 7 443.42 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

41-1511-2021

9.5 RENOUELEMENT DU BUDGET DES VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2022 – JARDINS DE DANVILLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réserver les plantes et fleurs estivales pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT le budget 2021 était de 7 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jean-Guy Laroche
Appuyée par M. Pierre Jr. Grimard

	<p>IL EST RÉSOLU : D'AUTORISER une dépense de 7 500 \$ plus les taxes applicables, pour les plantes et fleurs estivales de l'année 2022 et de procéder à leur réservation.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
42-1511-2021	<p>9.6 <u>AUTORISATION D'AJOUT AUX BANQUES D'HEURES</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'incendie au garage municipal ainsi que le confinement dû à la pandémie, survenus au début de l'année 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT l'entente de la direction générale de ce moment afin d'être équitable envers les employés municipaux ayant réellement travaillé et ceux n'ayant pas travaillé.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Daniel Pitre Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la mise en banque des heures de travail faites par les employés ayant réellement travaillé durant cette période.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
43-1511-2021	<p>9.7 <u>MMQ – OFFRE DE RÉGLEMENTS DES OUTILS – INCENDIE GARAGE MUNICIPAL</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de règlement faite par la firme Lagüe-Vary-Verreault et ass. portant le numéro de dossier 45839-BDC concernant les outils ayant été détruits lors de l'incendie du garage municipal;</p> <p>CONSIDÉRANT cette offre est d'une somme de 71 410.13 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation du contremaître par intérim aux travaux publics, d'accepter cette offre;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER l'offre de règlement de la firme Lagüe-Vary-Verreault et ass. portant le numéro de dossier 45839-BDC au montant de 71 410.13 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
44-1511-2021	<p>9.8 <u>MMQ – OFFRE DE RÉGLEMENTS DE LA PELLE-MÉCANIQUE – INCENDIE GARAGE MUNICIPAL</u></p> <p>CONSIDÉRANT le vol d'une pelle-mécanique en juin 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de règlement de la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) portant le numéro de dossier 210808-10 au montant de 36 795.50 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jean-Guy Laroche Appuyée par Mme Chantal Cantin IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER l'offre de règlement de la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) portant le numéro de dossier 210808-10 au montant de 36 795.50 \$;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
45-1511-2021	<p>9.9 <u>DÉNEIGEMENT RUE TUREGON</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre et la facture de déneigement du Chemin Turgeon, de la firme Entreprises Pascal Bégin Inc. portant le numéro 962234;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette offre et cette facture est au montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Jr. Grimard Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p>

	<p>D'ACCEPTER l'offre et la facture de déneigement du Chemin Turgeon, de la firme Entreprises Pascal Bégin Inc. portant le numéro 962234, au montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>10.0 HYGIÈNE DU MILIEU</p>
46-1511-2021	<p>10.1 <u>TECHNICIEN USINE DE FILTRATION – COMPENSATION POUR CELLULAIRE PERSONNEL</u></p> <p>CONSIDÉRANT la perte du cellulaire fourni par la Ville de Danville au technicien à l'usine de filtration;</p> <p>CONSIDÉRANT la direction générale antérieur a pris entente avec le technicien afin qu'un montant de 25 \$ par mois lui soit versé en compensation de l'utilisation de son cellulaire personnel;</p> <p>CONSIDÉRANT que le technicien doit être joignable en tout temps et est le contact à joindre en cas d'alarme à l'usine de filtration;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Richard Lefebvre Appuyée par M. Gaétan Nadeau IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER compensation mensuelle de 25 \$ au technicien à l'usine de filtration, pour l'utilisation de son cellulaire personnel.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>11.0 AMÉNAGEMENT ET URBANISME</p>
	<p>11.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE JUILLET 2021</u></p> <p>Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement est déposé séance tenante.</p>
47-1511-2021	<p>11.2 <u>OFFRE DE SERVICES – CONSULTANT GTE -ACCOMPAGNEMENT À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre d'accompagnement de la firme GTE Consultants en aménagement du territoire et urbanisme portant le numéro de dossier 2021-017 DAN-07, au montant approximatif de 6 100 \$ plus les taxes applicables;</p> <p>CONSIDÉRANT que le mandat consiste à effectuer l'acquisition d'information, effectuer l'analyse et soumettre les recommandations pour les volets régularisation de la réglementation, la codification administrative et la concordance ou la refonte des règlements d'urbanisme;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Chantal Cantin Appuyée par M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER l'offre de la firme GTE Consultants en aménagement du territoire et urbanisme portant le numéro de dossier 2021-017 DAN-07, au montant approximatif de 6 100 \$ plus les taxes applicables pour les volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse et soumissions de recommandations ainsi que régularisation de la réglementation; - Codification administrative; - Concordance ou refonte des règlements d'urbanisme ; <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
48-1511-2021	<p>11.3 <u>DEMANDE DE PERMIS POUR LOTISSEMENT</u></p> <p>CONSIDÉRANT la demande de lotissement pour les lots N° : 6 160 821 et 4 242 911, situés au 142 Chemin St-Georges Nord;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu des règlements d'urbanisme et zonage de la Ville de Danville, lorsqu'une opération de lotissement est demandé dans une zone de réserve, des conditions sont préalables à l'approbation d'un plan de lotissement;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il s'agit de lots ayant une superficie totale de 177 290 m² et ayant une valeur de 58 100 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau</p>

	<p>Appuyée par Mme Chantal Cantin IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE la condition préalable à cette opération cadastrale soit de verser à la ville de Danville, une compensation de 10 % de la valeur des lots, soit 5 810 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>12.0 LOISIRS ET CULTURE</p>
49-1511-2021	<p>12.1 <u>BIBLIOTHÈQUE – OFFRE DE SERVICE BOURASSA-GAUDREAU</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Bourrassa-Gaudreau, datée du 1^{er} octobre 2021 au montant approximatif de 10 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'aménagement de la bibliothèque et la mise aux normes du Centre Mgr Thibault</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jean-Guy Laroche Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Bourrassa-Gaudreau, datée du 1^{er} octobre 2021 au montant approximatif de 10 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'aménagement de la bibliothèque et la mise aux normes du Centre Mgr Thibault;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
50-1511-2021	<p>12.2 <u>ASCENSEUR – OFFRE DE SERVICE DE BOURASSA-GAUDREAU</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Bourrassa-Gaudreau, datée du 1^{er} octobre 2021 au montant approximatif de 1 000 \$ plus les taxes applicables, pour la mise-à-jour de l'estimation budgétaire – Étude préliminaire en vue de l'ajout d'un appareil élévateur pour personne handicapée, au Centre Mgr Thibault;</p> <p>CONSIDÉRANT que mise-à-jour de l'estimation budgétaire est nécessaire faisant suite au confinement dû à la pandémie;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Bourrassa-Gaudreau, datée du 1^{er} octobre 2021 au montant approximatif de 1 000 \$ à 1 700 \$ plus les taxes applicables, pour la mise-à-jour de l'estimation budgétaire – Étude préliminaire en vue de l'ajout d'un appareil élévateur pour personne handicapée, au Centre Mgr Thibault;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
51-1511-2021	<p>12.3 <u>RECIM – MGR THIBAUT – AMENDEMENT RÉSOLUTION NO : 38-2018</u></p> <p>CONSIDÉRANT que le Programme d'infrastructures Québec-municipalités, volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire est doté d'une enveloppe de 240 millions de dollars et permet aux municipalités de moins de 25 000 habitants et ayant un indice de charges nettes par 100\$ de richesse foncière uniformisée (RFU) de 80 et plus, de déposer un projet en lien avec une infrastructure à vocation municipale et communautaire tel un garage municipal;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce programme permet d'effectuer des travaux qui ont trait à la rénovation, à la mise aux normes et au remplacement des infrastructures admissibles;</p> <p>CONSIDÉRANT l'aide financière pour les municipalités ayant un RFU entre 100 et 199, comme la Ville de Danville, peut s'élever à 65% et que cette aide financière peut être combinée à une autre aide gouvernementale, en autant que le cumul des contributions gouvernementales ne dépasse pas 80% du coût maximal admissible du projet;</p> <p>CONSIDÉRANT que le Centre Mgr Thibault a besoin d'importants travaux de mise aux normes et d'amélioration puisque le bâtiment a été construit en 1954 et que depuis, aucun travaux majeur n'a eu lieu à l'intérieur de cette salle;</p> <p>SUR PROPOSITION de Mme Chantal Cantin APPUYÉE par M. Richard Lefebvre</p>

	<p>IL EST RÉSOLU QUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'AUTORISER le dépôt d'un projet de travaux de mise aux normes du Centre MGR Thibault auprès du programme RECIM ; - QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet de mise aux normes du Centre Mgr Thibault ; - QUE la Ville de Danville a pris connaissance du Guide du programme RECIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle; - QUE La Ville de Danville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RECIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts; - QUE la directrice générale par intérim, est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Danville, tous les documents en lien avec ce projet et cette demande d'aide financières; <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>12.4 <u>OBNL – LOCATION DE SALLE À MGR THIBAUT</u></p> <p>Ce point est reporté à une séance ultérieure.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
52-1511-2021	<p>12.5 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET DES SERVICES ESTIVALES</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022 (programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022, le tout afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'obtention de cet appui financier permettrait de bonifier les services offerts pendant ces périodes;</p> <p>CONSIDÉRANT la date limite pour déposer une demande d'appui financier;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Richard Lefebvre Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2022 et de bonifier les services offerts par l'ajout d'activités.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale adjointe, Mme Marie-Pier Dupuis à déposer ladite demande et à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier au nom la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>12.6 <u>CLUB JOYEUX DE L'ÂGE D'OR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</u></p> <p>Ce point est retiré de l'ordre-du-jour.</p>
53-1511-2021	<p>12.7 <u>DEMANDE D'APPUI – PARC NOURRICIER – DANVILLE EN TRANSITION</u></p> <p>CONSIDÉRANT que l'organisme « Danville en Transition » désire déposer un projet de parc nourricier Auclair auprès du Fonds pour l'amélioration des milieux de vie de la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT l'organisme « Danville en Transition » désire obtenir une résolution d'appui à son projet;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gaétan Nadeau Appuyée par M. Daniel Pitre IL EST RÉSOLU :</p>

	<p>D'APPUYER l'organisme « Danville en Transition » pour son projet Parc nourricier Auclair auprès du Fonds pour l'amélioration des milieux de vie de la MRC des Sources;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
54-1511-2021	<p>12.8 <u>HOMMAGE BÉNÉVOLAT – QUÉBEC 2022</u></p> <p>CONSIDÉRANT que le Symposium des arts recommande la candidature de Mme Micheline Charest au prestigieux prix « Hommage bénévolat – Québec 2022 »</p> <p>CONSIDÉRANT que la ville de Danville désire aussi appuyer la candidature de Mme Micheline Charest auprès de ce prix;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Richard Lefebvre Appuyée par M. Pierre Jr. Grimard IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPUYER le Symposium des Arts de la Ville de Danville et de recommander chaleureusement la candidature de Mme Micheline Charest au prestigieux prix « Hommage Bénévolat – Québec 2022 ».</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
55-1511-2021	<p>12.9 <u>DANVILLE ÉVÉNEMENTS ANNUELS</u></p> <p>CONSIDÉRANT divers événements annuels récurrents chapeautés et se déroulant annuellement à la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer la pérennité de ces événements;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Daniel Pitre Appuyée par Mme Chantal Cantin IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE confirmer les événements annuels récurrents chapeautés et se déroulant annuellement à la Ville de Danville dans l'objectif d'en confirmer la pérennité.</p> <p>QUE lesdits événements s'énumèrent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée de la femme; - Concours maison fleuries; - Fêtes des voisins; - Fêtes des générations; - Prix Pierre Grimard; - Appel à projet intergénérationnel; - Appels à projet de culture; - Fêtes des nouveaux arrivants; - Rallye Halloween; - Concours décorations de Noël. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
56-1511-2021	<p>12.10 <u>PRÉPARATION ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service de la MdJ au Point (Maison des jeunes) pour la préparation et l'entretien de la patinoire et l'anneau de glace durant la saison hivernale 2021-2022, au montant de 23 000 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT une liste de réparation à effectuer transmise au département des travaux publics de la Ville de Danville, en regard des infrastructures concernant la patinoire et l'anneau de glace;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Richard Lefebvre Appuyée par Mme Chantal Cantin IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MANDATER la MdJ au Point pour effectuer la préparation et l'entretien de la patinoire ainsi que l'anneau de glace durant la saison hivernale 2021-2022.</p> <p>QU'une liste des personnes employées à la préparation et l'entretien de la patinoire et l'anneau de glace soit acheminée à la direction générale de la Ville de Danville. Cette liste devra comprendre les coordonnées ainsi que la rémunération offerte.</p>

	<p>QU'un registre hebdomadaire soit acheminé à la direction générale de la Ville de Danville, détaillant les dates, les noms, les tâches et le nombre d'heure de travail effectués à la préparation ainsi qu'à l'entretien de la patinoire et l'anneau de glace.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
57-1511-2021	<p>12.11 <u>ACTIVITÉS DE NOEL</u></p> <p>CONSIDÉRANT une demande pour la tenue d'activités thématiques entourant Noël, à savoir « Noël au Carré »;</p> <p>CONSIDÉRANT que plusieurs activités ainsi qu'une parade sont prévues dans les rues et dans différents secteurs de la Ville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Daniel Pitre Appuyée par M. Pierre Jr. Grimard IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la tenue de « Noël au Carré » comprenant plusieurs activités thématiques ainsi qu'une parade entourant Noël et qui se dérouleront dans les rues ainsi que dans différents secteurs de la Ville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	13.0 <u>VARIA</u>
	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
	<ul style="list-style-type: none"> - Réparations et entretien de la patinoire; - Vérification d'un panneau « camion interdit » sur le boulevard Daniel Johnson; - Bernard Laroche : Réservation pour assister aux séances du conseil; - Hélène Ménard : Participation de l'École Masson au projet de parc nourricier Auclair; - Alain Lacoste : Arrêt du déneigement sur la partie privée du Lac Perkin; - Alain Lacoste : Projet de reconstruction du garage municipal; - Alain Lacoste : Règlement du vol de la pelle-mécanique; - Joanie Fillion : Locations d'espaces au Centre Mgr Thibault; - Déneigement de la piste cyclable près des rues Taylor et Haslett; - Projet Stanley-Brochu; - Parc nourricier.
58-1511-2021	<p>14.0 <u>DEMANDES DIVERSES</u></p> <p>14.1 <u>Portables aux élus</u> CONSIDÉRANT que le conseil de la ville de Danville est un conseil « sans papier »;</p> <p>CONSIDÉRANT que les nouveaux élus, faisant suite aux élections municipales du 7 novembre dernier, doivent avoir l'équipement informatique nécessaire pour la prise de connaissance des divers documents soumis et nécessaires à leurs fonctions d'élus municipaux;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Daniel Pitre Appuyée par Mme Chantal Cantin IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER une dépense approximative de 7 000 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition de 7 ordinateurs portables à être remis aux élus municipaux dans le cadre de leurs fonctions.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>15.0 <u>COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE</u></p> <p>Aucun tableau des correspondances reçues n'est remis.</p>
	<p>16.0 <u>RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL</u></p> <p>Aucun rapport n'est déposé</p>
	<p>17.0 <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u></p> <p>Petit Marché de Noël</p>

	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
	18.0 <u>MOT DE FERMETURE</u>
	19.0 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u> SUR LA PROPOSITION de M. Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU : de lever la séance à 21 heures 42 minutes.

Je, Martine Princen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Martine Princen, mairesse

Martine Bernier, DMA
Directrice générale par intérim

